

## Ouverture d'un contrat de vente à distance

Pour obtenir le système de paiement que Cms Box intègre sur votre site, vous devez signer avec votre banque un contrat de Vente A Distance (VAD).

Les pièces à fournir :

- Contrat signé fixant les frais et commissions de la banque sur les ventes à distance.
- Formulaire d'inscription au service.
- Engagement au secret pour l'évaluation du logiciel associé.

Le numéro VAD qui vous est fourni peut être utilisé de deux façons différentes :

- Vous vous dotez d'un Terminal de Paiement Electronique (TPE). Dans ce cas là, le client saisit son numéro de carte bancaire sur un formulaire de votre site. Les informations sont transmises à votre serveur via le protocole sécurisé SSL (Secure Socket Layer). Le protocole SSL crypte l'échange de données entre le navigateur du client et votre serveur, afin d'exclure l'interception des données par une tierce personne. Vous effectuerez alors vous-même la transaction avec votre TPE.
- Vous louez un Terminal de Paiement Electronique virtuel (en ligne). Dans ce cas là, au moment du paiement, le client bascule sur la page de paiement hébergée sur le serveur de la banque gestionnaire des transactions. L'organisme bancaire vérifie en ligne l'autorisation de la transaction, dont le montant est directement viré sur votre compte bancaire, après validation de votre part. Les transmissions de données s'effectuent sur le réseau bancaire, avec confidentialité des données du client.

Source : <http://www.creer-entreprise.com>